



PREFECTURE DE POLICE
CABINET DU PREFET
Service de la Communication

Paris, le 1^{er} mars 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**RESTRICTIONS DE CIRCULATION MISES EN PLACE SUR PARIS
LORS DE LA JOURNEE DU SAMEDI 2 MARS 2019**

Le **samedi 2 mars 2019**, plusieurs événements de voie publique se tiendront dans la Capitale. Des rassemblements informels sont également susceptibles d'être organisés sur la voie publique et pourront entraîner des perturbations sur le trafic routier.

A cette occasion, un important dispositif de circulation sera déployé par la préfecture de Police.

⇒ **Dans le cadre du mouvement des gilets jaunes :**

➤ **Un périmètre d'interdiction des rassemblements et manifestations est instauré par un arrêté du préfet de Police afin de garantir la protection des institutions.**

La mise en œuvre de cette mesure impliquera, à partir de 6 heures ou plus tôt si les circonstances l'exigent, un détournement de la circulation dans un périmètre comprenant l'avenue de Marigny, la place Beauvau et la rue du Faubourg Saint-Honoré, et délimité par les voies suivantes, qui y sont incluses :

Avenue Matignon, rue de Penthièvre (dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine), rue Roquépine, rue d'Anjou (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré), rue de la Ville l'Evêque (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou), rue Boissy d'Anglas, rue Royale, place de la Concorde (dans sa totalité), pont de la Concorde jusqu'au quai d'Orsay, cours la Reine (dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Franklin Delano Roosevelt), avenue du Général Eisenhower, avenue Franklin Delano Roosevelt (dans sa partie comprise entre le cours la Reine et le rond-point des Champs-Élysées), rond-point des Champs-Élysées (aux accès à l'avenue Franklin Delano Roosevelt, l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue Matignon).

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

➤ **Un périmètre d'interdiction de la circulation supplémentaire est susceptible d'être mis en place vers 9 heures**, ou plus tôt si les circonstances l'exigent, à partir des voies suivantes qui demeureront libres à la circulation :

Boulevard des Invalides, rue de Grenelle, rue du Bac, rue de Sèvres, rue Vaneau, rue de Babylone.

➤ **Des restrictions de circulation sont également susceptibles d'intervenir** aux abords des lieux de rassemblement et des itinéraires empruntés dans le cadre des manifestations suivantes :

- Une première manifestation se déroulera de 11 heures (rassemblement) à 18 heures (heure de dispersion envisagée) et conduira, à partir de 12 heures 30, les participants de la place Charles de Gaulle, angle avenue des Champs-Élysées (8^e), à la place Denfert-Rochereau (14^e) par l'itinéraire suivant :

Avenue des Champs-Élysées, rond-point des Champs-Élysées, avenue Montaigne, place de l'Alma, avenue de New York (en surface), avenue Albert de Mun, avenue du président Wilson, place du Trocadéro et du 11 Novembre, avenue Georges Mandel, avenue Henri Martin, place de Colombie, boulevard Suchet, avenue Raphaël, avenue Prudhon, chaussée de la Muette, place Jane Evrard, rue de Boulainvilliers, place Clément Ader, rue Maurice Bourdet, Pont de Grenelle, place Fernand Forest, quai André Citroën, rond-point du Pont Mirabeau, rue de la Convention, place Charles Vallin, rue de Vouillé, place du Général Monclar, rue d'Alésia, place Victor et Hélène Basch, avenue du Général Leclerc.

- Une seconde manifestation se déroulera de 11 heures (rassemblement) à 15 heures (heure de dispersion envisagée) et conduira, à partir de 12 heures 30, les participants de la place Charles de Gaulle angle avenue des Champs-Élysées (8^e) à la place Clément Ader en suivant un itinéraire identique à celui de la première manifestation:

Avenue des Champs-Élysées, rond-point des Champs-Élysées, avenue Montaigne, place de l'Alma, avenue de New York (en surface), avenue Albert de Mun, avenue du président Wilson, place du Trocadéro et du 11 Novembre, avenue Georges Mandel, avenue Henri Martin, place de Colombie, boulevard Suchet, avenue Raphaël, avenue Prudhon, chaussée de la Muette, place Jane Evrard, rue de Boulainvilliers.

- Trois autres manifestations se dérouleront sous forme de rassemblement :
 - *avenue des Champs-Élysées, angle avenue de Friedland (8^e), entre 10 heures et 17 heures.*
 - *place du Maréchal Juin, angle boulevard Pereire (17^e), entre 10 heures et 19 heures.*
 - *place de la République (10^e) entre 14 heures et 22 heures.*

⇒ Après un rassemblement Cours de Vincennes (12^e) à partir de 11 heures, une autre manifestation distincte, véhiculée, se déroulera sur le boulevard périphérique extérieur de 13 heures à 18 heures (heure de dispersion envisagée).

La préfecture de Police conseille aux automobilistes de contourner très largement les zones concernées.

